



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 005-210501664-20220629-2022\_060-DE

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-060

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0
<u>Date de convocation</u> 23/06/2022	
<u>Date d'affichage</u> 23/06/2022	

### **Étaient présents :**

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine,

### **Procuration :**

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette

### **Absent :**

M. COULLOMB Christian

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

## RÉNOVATION DU CENTRE ANCIEN 1<sup>ère</sup> PHASE FINANCEMENTS

Vu la délibération n° 2022-005 du 2 février 2022 portant sur l'estimation des travaux, la demande à maîtrise d'œuvre, les demandes de subventions, la signature des marchés ;

Vu la délibération n° 2022-018 du 15 mars 2022 portant sur l'attribution de la maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'il convient d'intégrer le montant de la maîtrise d'œuvre, que le plan de financement initial a subi des modifications en fonction du croisement des co-financements des différents partenaires.

Il convient de modifier les participations des dits partenaires (cf. tableau joint à la présente).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le nouveau plan de financement
- Autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions
- Autorise le Maire à signer les marchés, après analyse, issus des dossiers de consultation
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 005-210501664-20220629-2022\_060-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres  
Le Maire,



Daniel ROUIT.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Rénovation du Centre Ancien - 1ère Phase 2022

Études / Rénovation des réseaux humides - Enfouissement des réseaux secs - Condamnation des caves sous chaussée

Nature des travaux	Coût HT	Subventions État		Subventions Région		Subventions Agence de l'eau		Subventions Conseil Départemental 05		Autofinancement commune de Serres	
		DETR 59%	28 480.00 €	DETR 20%	9 660.00 €	ZRR 70%	84 000.00 €				
Études	48 300.00 €			DETR 20%	9 660.00 €					21%	10 143.00 €
Réseaux AEP	120 000.00 €					ZRR 70%	84 000.00 €			30%	36 000.00 €
Réseau EU	120 000.00 €	DETR 25%	30 000.00 €	FRAT 50%	60 000.00 €	-	-			25%	30 000.00 €
Séparatif pluvial	140 000.00 €	DETR 0%	0.00 €	FRAT 50%	70 000.00 €	ZRR 50%	70 000.00 €			0%	0.00 €
Enfouissement réseaux secs	50 000.00 €	DETR 20%	10 000.00 €	FRAT 60%	30 000.00 €	-	-			20%	10 000.00 €
Condamnation des caves	67 500.00 €	DETR 20%	13 500.00 €	FRAT 44%	30 000.00 €	-	-			36%	24 300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>545 800.00 €</b>	<b>15.02%</b>	<b>81 980.00 €</b>	<b>36.58%</b>	<b>199 660.00 €</b>	<b>28.22%</b>	<b>154 000.00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20.23%</b>	<b>110 443.00 €</b>

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le



ID : 005-210501664-20220629-2022\_060-DE

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le



ID : 005-210501664-20220629-2022\_060-DE